

**Contrat de Ville - Programme 1994 - Secteur Animation-Formation-Prévention -
Demande de subventions auprès de l'Etat, du Département, de la Caisse
d'Allocations Familiales et du Fonds d'Action Sociale - Réaffectation
de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la programmation 1994 du Contrat de Ville, les délégations Animation Socio-Culturelle et Formation-Prévention ont présenté des actions d'accompagnement social dont certaines ont été retenues par le Comité de Pilotage pour des aides financières apportées par l'Etat, le Département, le Fonds d'Action Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales.

Les tableaux ci-après présentent pour chaque quartier les opérations proposées et leur plan de financement arrêté compte tenu des décisions notifiées ou annoncées par les différents signataires du Contrat de Ville.

Les participations financières de la Ville mentionnées dans ces tableaux sont inscrites au budget primitif de l'exercice 1994, et ont déjà fait l'objet d'affectation dans le cadre du vote du budget ou par des délibérations attribuant des subventions aux associations.

**Contrats de Ville - Programmation 1994
Opérations présentées par les délégations Animation et Formation-Prévention**

Opérations présentées par la Ville en tant que maître d'ouvrage

Quartier	Maître d'ouvrage	Projets		Montant total TTC	Financement Ville	Financement Contrat de Ville					Financement hors Contrat de Ville			
		Intitulé des actions				Etat DSU	Conseil Général	FAS	CAF	Total Contrat	Origine	Montant		
Tous quartiers	Ville/AFP	Danse Rap / Hip-hop Fonds d'Aide à la vie associative		48 300 60 000	30 300 20 000			18 000 20 000		20 000		18 000 40 000		
La Grette	Ville/MPT	Accompagnement scolaire Animation jeunes CIRKABZAC - Semaine du Cirque Accompagnement culturel		102 510 43 600 49 000 450 000	35 510 33 100 44 000 150 000		10 000	20 000 10 000		27 000 5 000 10 000	10 000	67 000 10 000 5 000 10 000	Usagers DRAC A rechercher DDJS	500 70 000 220 000 10 000
Planoise	Ville/MPT	Animations pied d'immeuble Journal de quartier Animation enfants -CLSH- Animation adolescents Animation et Fête de quartier		101 380 105 544 29 000	54 088 76 219 10 000	15 000 20 000 10 000			10 000			25 000 20 000 15 000	Usagers Prestations CAF Usagers SAFC	7 307 14 985 9 325 4 000
Montrapon	Ville/MPT	Centre de Loisirs enfants Accompagnement scolaire Montrapon Accompagnement scolaire Fontaine Ecu Animation adolescents Tremplin Animation culturelle et de quartier Insertion des familles immigrées		68 230 136 928 100 000 88 963 119 760 45 000	44 180 79 928 42 500 55 463 90 760 35 000	15 000 20 000 20 000 25 000 10 000				27 000 0 10 000	10 000	15 000 57 000 20 000 20 000 25 000 10 000	Usagers Prestations CAF à rechercher Usagers Prestations CAF Usagers	4 050 5 000 37 500 3 500 10 000 4 000
Clairs-Soleils	Ville/MPT	Accompagnement scolaire Animation adolescents Insertion des familles immigrées Animation de quartier		121 667 147 676 45 000 38 500	77 167 80 676 35 000 22 700	40 000 10 000 11 300			40 500 5 000			40 500 50 000 10 000 11 300	Usagers Usagers DDJS/PLA Usagers	4 000 12 000 5 000 4 500
Acacias/Amitié	Ville/AFP	Clubs de Loisirs adolescents Centre de Loisirs enfants		292 650 601 196	223 777 481 749	50 000 100 000						50 000 100 000	Usagers Prestations CAF Usagers Prestations CAF	3 000 15 873 4 500 14 947
TOTAL OPERATIONS VILLE				2 885 644	1 779 857	437 300	25 000	134 500	45 000	641 800	463 987			

Opérations présentées par des maîtres d'ouvrage associatifs

Quartier	Projets		Montant total TTC	Financement Ville	Financement Contrat de Ville				Financement hors Contrat de Ville		
	Maître d'ouvrage	Intitulé des actions			Etat DSU	Conseil Général	FAS	CAF	Total Contrat	Origine	Montant
Tous quartiers	Esperoir Drogue	Prévention de la toxicomanie	868 450	126 000	126 000 versem. direct				126 000	DRASS DC Santé Usagers Adhérents Communes Participations A rechercher	15 000 539 615 20 000 3 500 3 500 1 335 33 500
	Association AAVI	Aide aux victimes	89 300	44 600	31 300 versem. direct				31 300	Justice	13 400
	FRATE	Intégration - Formation à l'accueil	30 000	10 000		20 000 versem. direct			20 000		
	Education Santé	Prévention toxicomanie	20 000	10 000	10 000 versem. direct				10 000		
La Grette	Mission Locale	Correspondant Emploi Formation	100 000	25 000	37 500 versem. direct				37 500	À rechercher	37 500
	ADDSEA	Prévention toxicomanie	60 000	21 500	17 000 versem. direct	16 500 versem. direct			33 500	Conseil Général Valorisation	5 000
	Brulard 2000	Animation de quartier et aide familles	68 000	24 000 dont 12 000 Espaces Verts	6 000 versem. direct	4 000 versem. direct	2 000 versem. à la Ville	2 000 versem. à la Ville	14 800	Divers HLM A rechercher	18 000 4 000 7 200
	La Palmeraie	Insertion des familles immigrées	336 140	33 940 dont 8 940 charg. appart.	15 000 versem. direct		100 000 versem. direct	10 000 versem. direct	125 000	CES département/FDI A rechercher	68 000 44 000 65 200

Projets			Montant total TTC	Financement Ville	Financement Contrat de Ville				Financement hors Contrat de Ville	
Quartier	Maître d'ouvrage	Intitulé des actions			Etat DSU	Conseil Général	FAS	CAF	Total Contrat	Origine
Montrapon/Fontaine Ecu	APIM	Journal et animation de quartier	109 800	35 000 (animat. : 10 000 direct cult. : 25 000)	13 000 versem. direct			13 000	Usagers Pub/Entreprises A rechercher	12 800 39 000 10 000
Planoise	Mission Locale	Correspondant Emploi Formation	100 000	25 000	37 500 versem. direct			37 500	À rechercher	37 500
	Association PARI	Accompagnement scolaire	245 000	28 820	69 800 versem. direct	17 500 versem. direct	54 000 versem. direct	8 700 versem. à la Ville	Usagers à rechercher	2 400 63 780
Palente Orchamps	Arc-en-ciel	Animation de quartier	28 000	5 000	3 000 versem. direct	3 000 versem. direct	5 000 versem. direct	3 500 versem. à la Ville	Usagers A rechercher	8 000 500
	Mission Locale	Correspondant Emploi Formation	100 000	25 000	37 500 versem. direct			37 500	A rechercher	37 500
	MJC Palente	Actions éducatives péri-scolaires	59 260	13 760	17 500 versem. direct		27 000 versem. direct	44 500	Usagers/Produits	1 000
	MJC Palente	Animation de quartier -CLSH-	97 700	22 385	30 000 versem. direct			30 000	Prestations CAF Usagers	32 565 12 750
	MJC Palente	Formation animateurs	49 200	16 500	14 500 versem. direct			14 500	Produits Adhérents A rechercher	1 200 1 200 15 800
TOTAL OPERATIONS ASSOCIATIONS			2 360 850	466 505	465 600	41 000	208 000	25 000	739 600	1 154 745
TOTAL GENERAL : VILLE ET ASSOCIATIONS			5 246 494	2 246 362	902 900	66 000	342 500	70 000	1 381 400	1 618 732

Dont : Délégation Animation : 1 868 322 - Délégation Prévention : 257 100 - Délégation Formation : 75 000 - Autres délégations et services : 45 940

Les modalités d'affectation des aides attribuées par le signataires du Contrat de Ville seront les suivantes :

I) Intervention de l'Etat

Les subventions sont attribuées aux maîtres d'ouvrage des projets. L'Etat intervient directement à hauteur de 465 600 F sur les opérations présentées par des associations.

Il intervient à hauteur de 437 300 F pour des opérations présentées par la Ville :

- 417 300 F Délégation Animation (Service AFP, MPT, Centres d'animation Acacias/Amitié).
- 20 000 F Délégation Prévention (Fonds d'Aide à la Vie Associative - Intégration).

II) Intervention du Département

Les subventions sont attribuées aux maîtres d'ouvrage des projets.

Le Département intervient directement à hauteur de 41 000 F sur les projets présentés par des associations.

Il intervient à hauteur de 25 000 F sur les projets présentés par la Ville - Délégation Animation (MPT Grette, Planoise et Montrapon).

III) Intervention du Fonds d'Action Sociale

Les subventions sont attribuées aux maîtres d'ouvrage des projets sauf pour l'Association Brulard 2000 pour laquelle une somme de 2 000 F est affectée à la Ville pour reversement à l'association. Le FAS intervient directement à hauteur de 206 000 F sur les projets présentés par des associations.

Il intervient au profit de la Ville à hauteur de 136 500 F :

- 114 500 F Délégation Animation (MPT Grette, Montrapon et Clairs-Soleils)
- 2 000 F Délégation Animation - Subvention à reverser à Brulard 2000
- 20 000 F Délégation Prévention (Fonds d'Aide à la Vie Associative - Intégration).

IV) Intervention de la Caisse d'Allocations Familiales

Les subventions sont attribuées à la Ville pour reversement de la partie correspondant aux opérations présentées par des associations.

La CAF intervient à hauteur de 70 000 F :

- 45 000 F Délégation Animation (MPT Grette, Planoise, Montrapon, Clairs-Soleils)
- 15 000 F Délégation Animation - Subventions à reverser aux Associations Brulard 2000 (2 800 F), Arc et Ciel (3 500 F) et PARI (8 700 F)
- 10 000 F Délégation Prévention - Subvention à reverser à l'Association La Palmeraie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les projets
- autoriser M. le Maire à solliciter le versement des subventions auprès de l'Etat, le Département, le FAS et la CAF

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des sommes :

- en recettes

- . 417 300 F au chapitre 945.90/7371.47030 Secteur Animation - Participation de l'Etat
- . 20 000 F au chapitre 945.92/7371 Compte programme 93035.47040 Secteur Prévention - Participation de l'Etat (Fonds d'Aide à la Vie Associative)
- . 25 000 F au chapitre 945.90/7373.47030 Secteur Animation. Participation du Département
- . 116 500 F au chapitre 945.90/7379.47030 Secteur Animation. Autre participation (FAS)
- . 20 000 F au chapitre 945.92/7379 compte programme 93035-47040 secteur prévention - Autre participation (FAS) (Fonds d'Aide à la Vie Associative)
- . 60 000 F au chapitre 945.90/7379.47030 Secteur Animation - Autre participation (CAF)
- . 10 000 F au chapitre 945.92/7379.47040 Secteur Prévention - Autre participation (CAF)

- en dépenses

- . 601 800 F au chapitre 945.90/645.47030 Secteur Animation - Prestations (Opérations du Service Animation)
- . 40 000 F au chapitre 945.92/657 - Compte programme 93035.47040 Secteur Prévention (Fonds d'Aide à la Vie Associative)
- . 17 000 F au chapitre 945.90/657.47030 Secteur Animation Subventions (à verser aux associations Animation)
- . 10 000 F au chapitre 945.92/657.47040 Secteur Prévention Subventions (à verser aux associations Prévention).

- attribuer les subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

Secteur Animation

- 4 800 F à Brulard 2000
- 3 500 F à Arc-en-Ciel
- 8 700 F à l'Association PARI.

La dépense, soit 17 000 F sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90/657.47030 Secteur Animation - Subventions.

Secteur Prévention

- 10 000 F à l'Association La Palmeraie.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.92/657.47040 Secteur Prévention - Subventions.

M. JEANNIARD : Monsieur le Maire, il y a un point sur lequel je tiens à attirer l'attention. Cela concerne le programme de 8 140 000 F que nous présentons en 1994. Il y a là une aide insuffisante, à mes yeux, du Conseil Général qui n'est que de 93 000 F.

M. LE MAIRE : C'est noté. Nous le dirons aux conseillers généraux qu'on connaît. M. ALAUZET demande la parole. Il n'est pas conseiller général, lui.

M. LE MAIRE : On vous le souhaite !

M. ALAUZET : Ça ne me tente pas quand je vois ce qui se passe ! Je voulais faire une petite intervention globale sur le contrat de ville. Je pense que la réussite du contrat de ville dépend pour partie de l'implication de la population dans l'élaboration et dans la réalisation des projets retenus. A l'inverse, un des enjeux du contrat de ville doit être d'impliquer cette population dans les choix qui seront faits. Plus largement, je pense qu'il y a nécessité de remobiliser les citoyens en politique et d'apporter une meilleure réponse aux problèmes posés. Je pense qu'il faut se donner un certain nombre de moyens pour y parvenir.

Face à la création de structures intercommunales qu'on ne peut qu'encourager mais qui éloignent un peu plus le citoyen du pouvoir, d'autant que ces assemblées ne sont pas élues, je crois qu'il faut créer des lieux de décision à proximité des citoyens.

D'autre part, face à la concentration du pouvoir entre les mains des élus et des techniciens, il faut là aussi redonner du pouvoir à la population. Il s'agit donc de créer un espace politique d'information, d'expression, de réflexion, de confrontation et de construction qui dispose de moyens d'action et de pouvoirs réels, un espace proche des gens. Le lieu idéal me paraît le quartier.

Le quartier c'est d'abord un lieu de rencontres, les habitants se connaissent, tissent des liens. C'est un lieu de débat politique. Les uns les autres n'hésitent pas à échanger leur point de vue sur les préoccupations quotidiennes qu'ils ont dans ce quartier. Le quartier, c'est aussi l'expression privilégiée du contrat de ville et puis c'est aussi le lieu du comité de quartier.

Je pense qu'il serait utile de pouvoir s'appuyer sur ces comités de quartier qui sont insérés dans le quartier, proches des gens, ouverts à tous en dehors des partis politiques, à même de tisser des liens privilégiés avec les régies de quartier, de se pencher sur l'ensemble des problèmes liés au quartier. Le comité de quartier peut constituer un point d'ancrage au développement d'un espace politique autonome qui recherche la participation du plus grand nombre, forme les habitants à la citoyenneté, fasse émerger de nouveaux projets en fonction des besoins, fasse vivre le débat, recherche le consensus sur les projets et apprenne à respecter les majorités lorsqu'elles sont légitimes, décide et mette en œuvre les projets et contrôle ses ressources.

Au fond, je pense que les solutions doivent être cherchées et mises en œuvre localement par les gens eux-mêmes qui définissent leurs besoins et contrôlent leurs ressources de façon autonome. Il faut recréer, je crois, dans nos quartiers, l'esprit des villages, des communautés locales, une sorte de république villageoise ou de république de quartier. Il faut donner à chacun les moyens de faire de la politique en dehors des partis. Les partis et les élus doivent accepter de rendre une part de leurs pouvoirs à la population, c'est un enjeu et pour la solidarité et pour la démocratie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur ALAUZET de ces excellentes réflexions sur les quartiers. C'est vrai que le contrat de ville inclut effectivement la vie des quartiers. Tout ce que vous dites là est réel. Nous le faisons déjà depuis si longtemps que ça nous paraît tout à fait normal et ordinaire. C'est à travers les associations, les maisons de quartier que la démocratie peut aller jusqu'à la base. On essaie modestement de le faire depuis longtemps déjà, peut-être qu'avec d'autres on y arrivera aussi par la suite.

M. JEANNIARD : Ce que propose M. ALAUZET, on le fait déjà et notamment pour la programmation 1994 et celle de l'année 1995 nous avons très largement sollicité l'ensemble des associations de quartier, des comités de quartier, également des travailleurs sociaux qui travaillent au quotidien sur ces quartiers, pour préparer, élaborer et décider de la programmation aussi bien pour l'année 1994 que pour l'année 1995. En ce qui concerne l'année 1995, il y aura un retour à l'information auprès de ces associations de quartier.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut que les élus, dans ces quartiers, soient la pierre angulaire et pas simplement des techniciens ou des responsables, et qu'ils soient présents auprès des associations dans leurs réflexions et leurs projets.

M. JEANNIARD : Je vais associer, beaucoup plus que cette année qui est la première année de démarrage du contrat de ville, mes collègues du Conseil Municipal, à cette phase d'élaboration des projets dans les différents quartiers. Je crois qu'on a un effort à faire dans ce domaine-là. Personnellement, je suis allé dans tous les quartiers à la rencontre des responsables d'associations pour connaître quels étaient leurs préoccupations et surtout leurs projets.

M. LE MAIRE : Au moment où les actions se mettent en place, il faut continuer de travailler avec les élus de façon à ce que ce soit aussi bien maîtrisé par eux.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.